

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS243/R/Corr.1¹
2 juillet 2003

(03-3530)

ÉTATS-UNIS - RÈGLES D'ORIGINE CONCERNANT LES TEXTILES ET LES VÊTEMENTS

Rapport du Groupe spécial

Corrigendum

Page 134, paragraphe 6.247, première phrase, l'article dont il est question est l'article 2 d) et non l'article 2 c).

¹ En anglais et en français seulement.